

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 4, 2023

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:46 p.m. [ET], in camera, for the consideration of a draft agenda (future business); and, in public, to study Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

The Chair: Honourable senators, I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the Chair of the Committee on Indigenous Peoples.

I would like to acknowledge that the land on which we gather is the traditional, ancestral and unceded territory of the Anishinaabe Algonquin Nation and is now home to many other First Nations, Métis and Inuit peoples from across Turtle Island.

I would also like to take a moment to mention that today, on October 4, we commemorate the National Day of Action for Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and Gender Diverse People. Let's remember those who are no longer with us and the survivors, families and communities who continue to display remarkable strength in their fight for justice.

I will now ask committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

Senator Arnot: I'm David Arnot, a senator from Saskatchewan. I live in Treaty 6 territory.

Senator Hartling: Senator Nancy Hartling from New Brunswick, the unceded territory of the Mi'kmaq people.

Senator Prosper: I am Senator Prosper. I am from Nova Scotia, the traditional territory of the Mi'kmaq people. Thank you.

Senator Martin: Welcome, minister. Yonah Martin from British Columbia.

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 octobre 2023

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 46 (HE), avec vidéoconférence, à huis clos, pour étudier un projet d'ordre du jour (travaux futurs); et en séance publique, pour étudier le projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

Le président : Honorables sénateurs, je suis le sénateur mi'kmaq Brian Francis d'Epekwitk, aussi connu sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je suis le président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

J'aimerais commencer par reconnaître que le territoire sur lequel nous sommes réunis est le territoire ancestral, traditionnel et non cédé de la nation algonquienne anishinabe, où vivent maintenant de nombreuses autres Premières Nations ainsi que des Métis et des Inuits de toute l'île de la Tortue.

Je prends aussi un moment pour mentionner qu'aujourd'hui, le 4 octobre, nous commémorons la Journée nationale d'action pour les femmes, les filles et les personnes de genre différent autochtones disparues et assassinées. Pensons aux personnes qui ne sont plus là et à celles qui ont survécu ainsi qu'aux membres des familles et des communautés qui continuent de faire preuve d'une force de caractère remarquable dans leur combat pour obtenir justice.

J'invite les membres du comité à se présenter en indiquant leur nom et leur province ou territoire.

Le sénateur Arnot : Je m'appelle David Arnot, je suis un sénateur de la Saskatchewan. Je vis sur le territoire visé par le Traité n° 6.

La sénatrice Hartling : Je suis la sénatrice Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick, du territoire non cédé des Mi'kmaqs.

Le sénateur Prosper : Je suis le sénateur Prosper. Je suis de la Nouvelle-Écosse, du territoire traditionnel des Mi'kmaqs. Merci.

La sénatrice Martin : Bienvenue, monsieur le ministre. Je suis Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Tannas : Je suis Scott Tannas, de l'Alberta.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Je suis Patti LaBoucane-Benson, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

Senator Boniface: I'm Gwen Boniface, filling in for Senator Mary Coyle.

Senator McCallum: Mary Jane McCallum from Manitoba.

[Translation]

Senator Dupuis: Renée Dupuis from the Laurentides senate division in Quebec.

[English]

Senator Greenwood: Margo Greenwood, British Columbia, homeland Treaty 6 territory.

Senator D. Patterson: Dennis Patterson, senator for Nunavut, Inuit Nunangat.

The Chair: Thank you, everyone.

Today, we will continue the committee's study on Bill C-29, An Act to provide for the establishment of a national council for reconciliation.

Before we begin, I would like to ask everyone to please keep your exchanges as brief as possible. Due to time constraints, I will remind you that each senator will have five minutes to ask a question and receive an answer. When we get to the four-minute mark, I'll hold up this trusty sign to let everyone know they have one minute left. We'll start with committee members and then move on to other colleagues. If there is time, we will begin a second round.

I will ask witnesses to provide any outstanding answers in writing before the end of the week.

I would like to now introduce our first panel of witnesses. From Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, we have the Honourable Gary Anandasangaree, Minister of Crown-Indigenous Relations. Welcome. The minister is accompanied by officials from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction; and Kate Ledgerwood, Director General, Reconciliation Secretariat; and from the Department of Justice, Dr. Seetal Sunga, Senior Counsel, Legal Services. Thank you all for joining us today.

The minister will provide opening remarks of five minutes, which will be followed by a question-and-answer session with senators. With that, I invite the minister to give his opening remarks.

La sénatrice Boniface : Je m'appelle Gwen Boniface, je remplace la sénatrice Mary Coyle.

La sénatrice McCallum : Je m'appelle Mary Jane McCallum, du Manitoba.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, division sénatoriale des Laurentides, au Québec.

[Traduction]

La sénatrice Greenwood : Mon nom est Margo Greenwood, de la Colombie-Britannique, mais je viens du territoire visé par le Traité n° 6.

Le sénateur D. Patterson : Je suis Dennis Patterson, sénateur du Nunavut, Inuit Nunangat.

Le président : Merci à tous.

Aujourd'hui, le comité poursuit l'étude du projet de loi C-29, Loi prévoyant la constitution d'un conseil national de réconciliation.

Avant de commencer, j'invite tout le monde à faire des interventions aussi brèves que possible. Je vous rappelle que, comme nous disposons d'un temps limité, chaque sénateur aura cinq minutes pour poser une question et recevoir une réponse. À la quatrième minute, je montrerai cette affiche qui a fait ses preuves pour indiquer qu'il vous reste une minute. Nous commencerons par les membres du comité, puis nous passerons à nos autres collègues. Si le temps le permet, nous commencerons une deuxième ronde.

Je demanderais aux témoins de fournir par écrit, d'ici la fin de la semaine, la réponse aux questions restées en suspens.

Je vous présente maintenant notre premier groupe de témoins. Du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, nous accueillons l'honorable Gary Anandasangaree, ministre des Relations Couronne-Autochtones. Bienvenue, monsieur le ministre. Il est accompagné de deux fonctionnaires du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord : Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique; et Kate Ledgerwood, directrice générale, Secrétariat de la réconciliation. Du ministère de la Justice, nous accueillons Me Seetal Sunga, avocate-conseil, Services juridiques. Merci à vous tous d'être parmi nous aujourd'hui.

Le ministre disposera de cinq minutes pour présenter ses observations préliminaires, et il y aura ensuite une période de questions avec les sénateurs. J'invite maintenant le ministre à présenter ses observations préliminaires.

Hon. Gary Anandasangaree, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Good evening. Thank you, senator.

Kwe kwe, ullukkut, tansi and hello.

I would like to begin by acknowledging that we're gathered here on the traditional, unceded territory of the Anishinaabe Algonquin people. I'm also pleased to appear before this committee for the first time as minister. I look forward to working with every one of you closely on issues of mutual importance that are critically important to the work that you do as a committee here. I value the work of this committee, as well as the unique experiences and perspectives of each one of you. I welcome the opportunity to benefit from your ongoing advice as our government works to advance reconciliation.

I want to thank my predecessor, Minister Marc Miller, for all of his work on this bill, as well as his staff.

I want to recognize that this committee appearance comes days after the National Day for Truth and Reconciliation — or Orange Shirt Day — on September 30.

Today is the National Day of Action for Missing and Murdered Indigenous Women, Girls and Gender Diverse People. Our thoughts are with the survivors and communities impacted, with a renewed commitment today to ensure that we end this national tragedy.

We're here today because, for many years, Indigenous peoples have called for the Government of Canada to account for the role it plays in reconciliation and the search for truth. We're here because in 2015, the Truth and Reconciliation Commission called on the Parliament of Canada to create a national council for reconciliation because progress on reconciliation needs to be measured if we are to advance it.

[*Translation*]

This is exactly what Bill C-29 will do. If passed, it will establish a national council for reconciliation as a permanent, indigenous-led, civil society organization.

[*English*]

I want to go back to the original vision of former Grand Chief Dr. Willie Littlechild and the interim board, a vision based on their research and public engagement on the council's mandate, governance and operations.

L'honorable Gary Anandasangaree, c.p., député, ministre des Relations Couronne-Autochtones, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : Bonsoir. Je vous remercie, monsieur le sénateur.

Kwe kwe, ullukkut, tansi et bonjour.

Je tiens à souligner que le Parlement canadien est situé sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe. Je me réjouis de comparaître pour la première fois devant ce comité à titre de ministre. J'envisage avec plaisir de collaborer de près avec chacun d'entre vous sur des enjeux qui nous tiennent mutuellement à cœur et qui sont d'une importance cruciale pour le travail du comité. J'attache une grande valeur au travail du comité ainsi qu'aux expériences et aux perspectives particulières de chacun d'entre vous. Je suis heureux de pouvoir compter sur vos conseils tandis que le gouvernement s'emploie à faire progresser la réconciliation.

Je tiens à remercier mon prédécesseur, le ministre Marc Miller, du travail qu'il a accompli à l'égard de ce projet de loi, et je remercie aussi son personnel.

Je souligne, alors que je m'apprête à témoigner, que la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation — aussi appelée « Journée du chandail orange » — a eu lieu il y a quelques jours, le 30 septembre.

Aujourd'hui, nous soulignons la Journée nationale d'action pour les femmes, les filles et les personnes de genre différent autochtones disparues et assassinées. Nos pensées accompagnent les survivants et les communautés touchées, et nous renouvelons aujourd'hui notre engagement de veiller à mettre un terme à cette tragédie nationale.

Nous sommes ici aujourd'hui parce que, depuis de nombreuses années, les peuples autochtones demandent que le gouvernement du Canada soit tenu de rendre compte du rôle qu'il joue dans la réconciliation et la recherche de la vérité. Nous sommes ici parce qu'en 2015, la Commission de vérité et réconciliation a demandé au Parlement du Canada d'établir un conseil national de réconciliation, parce que les progrès en matière de réconciliation doivent être mesurés si nous voulons avancer.

[*Français*]

C'est exactement ce que prévoit le projet de loi C-29. S'il est adopté, il permettra d'établir un conseil national de réconciliation sous la forme d'une organisation permanente de la société civile dirigée par des Autochtones.

[*Traduction*]

Je souhaite revenir à la vision initiale d'un ancien grand chef, M. Willie Littlechild, et du comité de transition, soit une vision basée sur leurs recherches approfondies et l'engagement du public sur le mandat, la gouvernance et les opérations du conseil.

[Translation]

This vision includes a national council that lifts up all of the good work that is happening to support reconciliation, showcases wisdom and the good paths forward, and asks what governments are doing to support reconciliation.

[English]

This vision includes a national council with maximum flexibility to grow and change over time, a council that connects with all Canadians, because reconciliation is for all Canadians to act on and a council that thinks beyond the implementation of the Truth and Reconciliation Calls to Action because reconciliation must continue after the Calls to Action have been addressed.

From this initial vision, the Transitional Committee for the National Council for Reconciliation further engaged Indigenous and non-Indigenous technical experts and provided us with the recommendations that led to the bill before us today.

The purpose of this bill is to get the council set up and ensure it achieves its mandate. The council will be in charge of where it goes from here.

[Translation]

Their first task will be to draft an action plan based on extensive collaboration. They will begin by consulting, listening and building relationships.

[English]

The council will not take the place of existing relationships. Nation-to-nation, Inuit-to-Crown and government-to-government relationships will be central to our renewed relationship. The council will be entirely different than the permanent bilateral mechanisms and relationships already in place. It will be an organization that is independent from government.

However, the federal government will have responsibilities to help the council to achieve its mandate. That's what this bill sets out. This includes sharing information, which, of course, will be essential to the council's monitoring role. It will also ensure the council will always include First Nations, Inuit and Métis representation and that the board will include youth, women, men and gender-diverse people from all regions of Canada. The vision of the interim board and the transitional committee is that directors sit as individuals acting in the council's best interests, not as representatives of other organizations or interests.

[Français]

Cette vision comprend un conseil national qui valorise tout le bon travail réalisé pour soutenir la réconciliation, qui met en valeur la sagesse et les bonnes voies à suivre, et qui s'interroge sur ce que font les gouvernements pour soutenir la réconciliation.

[Traduction]

Cette vision comprend un conseil national doté d'une flexibilité maximale lui permettant de se développer et d'évoluer au fil du temps. Un conseil qui s'adresse à tous les Canadiens, parce que la réconciliation est une chose sur laquelle chaque personne au Canada peut agir. Un conseil qui va au-delà de la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, car la réconciliation doit se poursuivre après la mise en œuvre des appels à l'action.

À partir de cette vision initiale, le comité de transition du Conseil national de réconciliation a fait appel à des experts techniques autochtones et non autochtones et a formulé des recommandations qui ont mené au projet de loi que nous examinons aujourd'hui.

L'objectif de ce projet de loi est de mettre en place le conseil et de veiller à ce qu'il puisse remplir son mandat. Ensuite, c'est le conseil qui décidera de la suite des événements.

[Français]

Sa première tâche sera d'élaborer un plan d'action fondé sur une collaboration approfondie. On commencera par consulter, écouter et bâtir les relations.

[Traduction]

Le conseil ne se substituera pas aux relations existantes. Les relations de nation à nation, entre les Inuits et la Couronne et de gouvernement à gouvernement joueront un rôle central dans notre relation renouvelée. Le conseil sera totalement différent des relations et des mécanismes bilatéraux permanents déjà en place; il s'agira d'une organisation indépendante du gouvernement.

Le gouvernement fédéral aura toutefois des responsabilités pour aider le conseil à mener à bien sa mission, et c'est ce que prévoit ce projet de loi. Cela inclut le partage d'informations, qui sera bien sûr essentiel au rôle de surveillance du conseil. Il veillera également à ce que le conseil comprenne toujours des représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis, et à ce que le conseil d'administration comprenne des jeunes, des femmes, des hommes et des personnes de sexe différent, ainsi que des personnes originaires de toutes les régions du Canada. La vision du conseil d'administration provisoire et du comité de transition est que les administrateurs siègent en tant qu'individus qui agissent dans l'intérêt supérieur du conseil, et non en tant que représentants d'autres organisations ou intérêts.

I do want to acknowledge the work of both the interim board as well as the transitional committee and thank them for the many years of work that they have put in.

Budget 2019 invested \$125 million in an endowment fund to ensure the council has the necessary funding to be established and begin its important work. We acknowledge that more funding will likely be required, and it will be for the council to identify future funding needs through the development of its action plan.

[*Translation*]

Mr. Chair, time is of the essence. This bill is designed to be a flexible framework, and it is the product of years of advocacy by indigenous leaders, experts and communities.

[*English*]

I ask for your support so that the council can begin its good work that is urgently needed to advance this country toward meaningful reconciliation while being open to ways of strengthening the bill. I look forward to expanding on my brief remarks through your thoughtful questions.

Meegwetch, qujannamiik, marsee, thank you.

The Chair: Thank you, Minister Anandasangaree.

I will open the floor for questions from senators, starting with the Senator Arnot, our deputy chair.

Senator Arnot: Thank you, Minister Anandasangaree, for coming tonight.

You are probably aware that we have heard from a number of witnesses and have had almost 100 proposed amendments to the bill. Many witnesses have stated that they want to get this council going, and that's the imperative. Some issues we've heard include the manner of the committee membership, how it will be chosen; the mandate and whether it is strong enough to accomplish the breadth of the actions; and the money.

I want to ask you about the money because there may be a lot of unanticipated demands as things get going. I think the initial start-up funding is great. The endowment of \$125 million would generate roughly \$6.2 million at 5%, so that's a cap, in a sense. You hinted that you recognize — as many witnesses have stated their concerns — the money may not be robust enough to meet the demands of the future. How do you propose to assuage that concern? Thank you.

Je félicite de leur travail les membres du conseil d'administration provisoire et du comité de transition. Je les remercie d'avoir travaillé sur ce dossier pendant plusieurs années.

Dans le cadre du budget de 2019, 125 millions de dollars ont été placés dans un fonds de dotation, ces fonds devant servir à établir le conseil et à lui permettre de commencer son important travail. Nous sommes conscients qu'il faudra probablement engager d'autres sommes à l'avenir. Il reviendra au conseil d'évaluer ses futurs besoins de financement en fonction du plan d'action qu'il aura élaboré.

[*Français*]

Monsieur le Président, le temps presse. Ce projet de loi est conçu comme un cadre flexible, et il est le fruit d'années de plaidoyer de la part des dirigeants, des experts et des communautés autochtones.

[*Traduction*]

Je réclame votre appui afin que le conseil puisse commencer son bon travail qui est urgent et nécessaire pour faire avancer le pays vers une véritable réconciliation, tout en étant ouvert à des moyens de renforcer le projet de loi. J'apporterai volontiers des précisions à mes brèves observations en répondant à vos questions réfléchies.

Meegwetch, qujannamiik, marsee, merci.

Le président : Merci, monsieur le ministre.

Nous passons aux questions des sénateurs, en commençant par le sénateur Arnot, le vice-président du comité.

Le sénateur Arnot : Je vous remercie de votre présence ce soir, monsieur le ministre.

Vous savez sans doute que nous avons entendu un certain nombre de témoins et que près d'une centaine d'amendements ont été proposés au projet de loi. De nombreux témoins ont dit qu'ils voulaient que le conseil soit mis sur pied, et c'est ce qu'il faut absolument faire. Parmi les questions qui ont été soulevées, il y a la composition du comité, la façon dont les membres seront sélectionnés, le mandat et la question de savoir s'il est assez fort pour accomplir le vaste éventail des actions et le financement.

Je veux vous poser une question au sujet de l'argent, car il pourrait y avoir beaucoup de demandes imprévues au fur et à mesure que les choses avancent. Je pense que le financement initial est excellent pour démarrer. La dotation de 125 millions de dollars générerait environ 6,2 millions de dollars à 5 %, ce qui représente un plafond, d'une certaine façon. Vous avez laissé entendre que vous reconnaissez — comme l'ont affirmé de nombreux témoins — que le financement n'est peut-être pas suffisant pour répondre aux exigences de l'avenir. Comment proposez-vous d'apaiser cette préoccupation? Merci.

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator. It's good to see you again. I know we were able to meet each other at the Whitecap historical signing of the treaty.

This bill was developed essentially through a process of consultation. We had essentially two stages, which included both the transitional committee as well as the interim committee that advised us. The \$125 million in terms of an endowment, as you're aware, is not a usual form to finance any particular initiative of the government.

In this particular case, one of the key recommendations of the Truth and Reconciliation Commission is that this council be independent. It would be independent of government, which means there is no ongoing dependency on government. The initial \$125 million is a significant investment into an endowment that will enable the council to operate from a starting point in a robust way. Now, as we develop the council and as the council comes up with an action plan and figures out the scope of the work and budgetary requirements, we need to be open to definitely increasing that. I, for one — and I can assure you our government — will respond when that call is there. As a starting point, \$125 million is a significant amount of money, you will agree, that will get this started. As the work plan is developed and implemented, we will certainly be open to additional conversations, and my personal commitment would be to support additional funding when required.

Senator Tannas: Welcome, minister.

In the spring, we heard from many organizations that wanted automatic membership on the board or didn't want somebody else to have automatic membership on the board, et cetera. For us — certainly for me — and where we are now in our knowledge, the most alarming is that the three major national Indigenous organizations — AFN, MNC and ITK — counselled us not to pass this bill. We haven't heard that this has changed; we haven't forgotten. Can you give us some assurance that their views have changed? Should we call them before we have clause by clause?

I'm just a little bit puzzled about the cart before the horse in terms of us proceeding to a slew of amendments coming. We haven't, I don't think, figured out the secret sauce that will fix all of this so that we can move forward. This is such an important initiative that I want to make sure we have it right. It would be crazy to move forward without the support of the major national Indigenous organizations.

Can you shed some light on your conversations and assure us they are in support or tell us they're not, whatever it is?

M. Anandasangaree : Merci, sénateur. Je suis heureux de vous revoir. Nous nous sommes rencontrés lors de la signature historique du traité par la nation Whitecap.

Essentiellement, le projet de loi a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation. En gros, nous avons procédé en deux étapes, auxquelles ont participé le comité de transition et le comité intérimaire qui nous a conseillés. Comme vous le savez, le fonds de dotation de 125 millions de dollars n'est pas un moyen habituel de financer une initiative du gouvernement.

Dans ce cas particulier, l'une des principales recommandations de la Commission de vérité et réconciliation est que le conseil soit indépendant. Il serait indépendant du gouvernement, ce qui signifie qu'il ne dépendrait pas du gouvernement. Le montant initial de 125 millions de dollars est un investissement important dans un fonds de dotation qui assurera au conseil la capacité de fonctionner d'une manière robuste dès le départ. Maintenant, au fur et à mesure que le conseil sera mis en œuvre et que celui-ci élaborera un plan d'action et déterminera la portée des travaux et les exigences budgétaires, nous devons être ouverts à l'idée d'augmenter le financement. Pour ma part — et je peux vous assurer qu'il en est de même pour le gouvernement —, je répondrai à cet appel. Comme point de départ, 125 millions de dollars, c'est une somme importante, vous en conviendrez, qui permettra de démarrer. Au fur et à mesure que le plan de travail sera élaboré et mis en œuvre, nous serons certainement ouverts à d'autres conversations, et je m'engage personnellement à appuyer un financement supplémentaire au besoin.

Le sénateur Tannas : Bienvenue, monsieur le ministre.

Au printemps, nous avons entendu de nombreux organismes qui voulaient être automatiquement inclus dans le conseil d'administration ou qui ne voulaient pas que quelqu'un d'autre soit automatiquement membre du conseil d'administration, et cetera. Pour nous — certainement pour moi — et au point où nous en sommes dans l'étude de la question, le plus alarmant est que les trois principales organisations autochtones nationales — l'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami — nous conseillent de ne pas adopter le projet de loi. Nous n'avons pas entendu dire que cela a changé; nous n'avons pas oublié. Pouvez-vous nous donner l'assurance que leurs points de vue ont changé? Devrions-nous les convoquer avant de procéder à l'étude article par article?

Je crains que nous ne placions la charrue devant les bœufs si nous procédons à de nombreux amendements. Selon moi, nous n'avons pas trouvé la solution idéale qui nous permet d'aller de l'avant. Étant donné l'importance du projet, je veux que l'on s'assure de bien faire les choses. Ce serait insensé d'aller de l'avant sans l'appui des grandes organisations autochtones nationales.

Pouvez-vous nous éclairer sur vos conversations, pour nous donner l'assurance qu'elles sont d'accord ou nous dire qu'elles ne le sont pas, quelle que soit la situation?

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator, for that question.

I'm not going to speak for the three national Indigenous organizations. They speak for themselves and I will let their testimony stand, but I would also invite you to get clarification from them.

My understanding is that there are some concerns expressed, particularly by the ITK, on the issue of whether this particular mechanism, this council, will diminish the ongoing partnerships that we have at a bilateral level from Inuit-Crown Partnership, a table that meets regularly and that has advanced reconciliation in a very meaningful way since 2017. There are some concerns whether this will, in some way, diminish that relationship or whether this will overtake the bilateral relationship we have at the tables.

I can assure you, as a minister, one of the first things I learned is how valuable those tables are. In my previous roles, I've been able to attend many of those conversations, and they are very fruitful and frank tables where we actually achieve results. That is not going to change under any circumstances. What's in here is clear. It is not in any way to replace the tables that exist, and I think in my opening remarks I hinted at that.

One thing I would add is that if there are recommendations for amendments, one of the things I would suggest you consider is maybe putting in some language around that to ensure that bilateral tables are paramount. I think that would likely result in additional support.

We have done a fair bit of work over the years on getting to this point. I recognize the hesitation that is there, but going forward, there is clearly a path and a need for this as we work toward reconciliation.

Senator Tannas: Would you recommend that we proceed even if we can't obtain the recommendation or the consent of the three organizations?

Mr. Anandasangaree: Senator, I don't want to speak out of turn here, but I would invite you to have those conversations, whether in writing or maybe float a potential amendment with them. That would maybe be the best way to address this.

Senator Tannas: Thank you.

Senator Martin: Welcome, minister.

To clarify, were you saying to Senator Tannas and to the committee that the government is open to amendments from the Senate on this bill to clarify language? There is one item I wanted to raise, but in your response to Senator Tannas, are you showing your openness for amendments?

M. Anandasangaree : Je vous remercie de votre question, sénateur.

Je ne parlerai pas au nom des trois organisations autochtones nationales. Elles s'expriment pour elles-mêmes et je ne reviendrai pas sur leur témoignage, mais je vous invite à leur demander des précisions.

Je crois comprendre que certains, notamment l'Inuit Tapiriit Kanatami, craignent que le mécanisme proposé, le conseil, diminue le partenariat bilatéral qui a été établi au moyen du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, qui se réunit régulièrement et qui a fait véritablement progresser la réconciliation depuis 2017. On craint, d'une certaine façon, que le projet de loi vienne diminuer cette relation ou si cela va empiéter sur la relation bilatérale établie dans le cadre de ce comité.

Je peux vous dire que l'une des premières choses que j'ai apprises en tant que ministre, c'est à quel point ces comités sont précieux. Dans le cadre de mes fonctions précédentes, j'ai pu assister à bon nombre de conversations de ce genre, qui sont franches et très fructueuses, et donnent des résultats. Cela ne changera en aucune circonstance. Ce qui est dans le projet de loi est clair. L'objectif ne consiste nullement à remplacer les comités qui existent, et je pense que j'en ai parlé dans ma déclaration préliminaire.

Par ailleurs, si on propose des amendements, je vous suggère d'abord ce sujet et d'indiquer que les relations bilatérales sont primordiales. Je crois que cela contribuerait à recueillir des appuis.

Nous avons beaucoup travaillé au fil des ans pour en arriver là. Je reconnais qu'il y a de l'hésitation, mais la voie est clairement tracée et il est nécessaire de procéder alors que nous travaillons à la réconciliation.

Le sénateur Tannas : Recommandez-vous que nous allions de l'avant même si nous n'obtenons l'aval ou le consentement de ces trois organisations?

M. Anandasangaree : Sénateur, sans vouloir aller trop loin, je vous invite à vous renseigner auprès d'elles, peut-être par écrit, ou à les consulter au sujet d'un amendement envisagé. C'est peut-être la meilleure façon d'aborder la question.

Le sénateur Tannas : Merci.

La sénatrice Martin : Bienvenue, monsieur le ministre.

À titre de précision, avez-vous dit au sénateur Tannas et au comité que le gouvernement est ouvert à des amendements du Sénat visant à clarifier le libellé du projet de loi? Il y a un point que je souhaite soulever, mais dans votre réponse au sénateur Tannas, vous dites-vous ouvert à l'égard des amendements?

Mr. Anandasangaree: Senator, we are open to amendments. We are open to constructive dialogue. I have a team here, and I think that if there are ideas, we would definitely be able to give you a sense of where we are. We come here to the Senate so that bills can be strengthened, and over the years I think you've managed to play a critical role in enhancing the bills. I would suggest that if there are amendments, then we would certainly look at them. I can't make any firm commitments now, but I would certainly look at them. I have a legal team and people I need to consult.

Senator Martin: On that note, there is one exclusion or omission that has been brought to our attention, a criticism that we heard about this bill in regard to the exclusion of the Congress of Aboriginal Peoples as a mandatory member on the board of directors. I understand that, in the other place during committee, an amendment was made to include them, but then it was removed at third reading or the report stage.

In my conversations and in our committee, we heard from CAP. They represent 800,000 Indigenous voices and are a very important national group that has been operating for over 50 years and is recognized as a national entity. Could you explain why your government decided to reverse the committee's decision and effectively remove their voice from the board of directors, and is this something we can consider as an amendment from this committee?

Mr. Anandasangaree: My understanding is that the committee made a decision on that issue, and I think that was resolved at the House of Commons.

My perspective on this is that there are three national Indigenous organizations that are represented: the Assembly of First Nations, Inuit Tapiriit Kanatami and the Métis National Council, as well as NWAC. These are part of the between 9 and 13 members that form this council. While they will recommend and put forward members, like anyone who serves on a board, the primary role of that individual would be to serve that board and to serve that organization as per the Canada Business Corporations Act.

As part of our extensive catchment of different Indigenous people, I invite you to look at clause 12 of the bill, which outlines the need for gender diversity and a range of issues — young people, women. I believe that the interest will be captured.

Certainly, if an organization like CAP wants to put forward membership, there will be outlets and avenues for them to put their membership forward. I think that would be the best way to handle any other organizations that may seek to have an

M. Anandasangaree : Nous sommes ouverts aux amendements, sénatrice. Nous sommes ouverts à un dialogue constructif. J'ai une équipe ici, et je pense que s'il y avait des idées, nous pourrions certainement vous donner une idée de notre position. Nous venons ici au Sénat pour que les projets de loi soient améliorés, et au fil des ans, je pense que vous avez joué un rôle essentiel dans l'amélioration des projets de loi. S'il y a des amendements, nous les examinerons certainement. Je ne peux pas prendre d'engagements fermes pour l'instant, mais je les examinerais certainement. J'ai une équipe juridique et des gens que je dois consulter.

La sénatrice Martin : Cela dit, il y a une exclusion ou une omission qui a été évoquée. On reproche à ce projet de loi la disposition de l'exclusion du Congrès des peuples autochtones comme l'un des administrateurs permanents du conseil d'administration. Je le comprends, car au comité de l'autre endroit, l'amendement qui y a été proposé pour inclure le Congrès a finalement été retiré à l'étape de la troisième lecture ou à l'étape du rapport.

Au cours des échanges que j'ai eus et au sein du comité, nous avons entendu le témoignage du Congrès des peuples autochtones. Il représente 800 000 voix autochtones et constitue un groupe national de grande envergure, qui existe depuis plus de 50 ans. Il est reconnu comme un organisme national. Pourriez-vous expliquer au comité pourquoi le gouvernement a décidé d'infirmer la décision du comité et d'éliminer sa voix au conseil d'administration? Pourrions-nous considérer cela comme un amendement provenant de ce comité?

M. Anandasangaree : Je crois comprendre que le comité a pris sa décision au sujet de cette question, qui a été résolue à la Chambre des communes.

De mon point de vue, on peut citer trois organismes autochtones nationaux qui sont représentés, en l'occurrence l'Assemblée des Premières Nations, Inuit Tapiriit Kanatami, le Ralliement national des Métis et l'AFAC. Ils font partie des neuf à treize membres qui forment le conseil. Les organismes recommandent et proposent des membres, au même titre qu'un individu siégeant au conseil, dont le rôle principal serait de servir le conseil et l'organisme en question en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Au regard du vaste éventail de différents peuples autochtones, je vous invite à jeter un œil sur l'article 12 du projet de loi, qui souligne la nécessité de tenir compte de l'égalité entre les sexes et de toute une gamme d'enjeux — les jeunes, les femmes. Je crois que cela suscitera de l'intérêt.

Il va sans dire que dans le cas où le Congrès des peuples autochtones déciderait de présenter sa candidature, il disposera de débouchés et de voies lui permettant de proposer son adhésion. Selon moi, cette approche serait la meilleure façon de

additional voice. I think that would be the best way to address it through this legislation.

Senator Martin: I know that clause outlines the diversity of voices that would be at the table on the council, but I think CAP is in a separate category in terms of its national scope and it being a nationally recognized organization. Would you agree?

Mr. Anandasangaree: CAP is an organization I'm very familiar with, and they have appeared at committee on numerous occasions. There isn't a study in which they don't appear. I used to be at Justice, and before that I was on the Commons INAN committee. Yes, I heard them make submissions many times on a range of issues. There are a number of other organizations as well that do speak — whether they're regional or they have other focuses —

Senator Martin: And are national in scope.

Mr. Anandasangaree: And are national in scope.

The way this has come about, the three national Indigenous organizations are recognized as well as NWAC. There is a clear need to have the representation of women identified in this space. Consequently, I think that we found the right balance to ensure that other voices are heard.

Senator D. Patterson: Welcome, minister.

You have addressed the concern that I wanted to raise as a representative of Inuit who are nationally represented by ITK. Natan Obed was very clear in his testimony to us, which you are familiar with. Withholding support for Bill C-29 in its current form, he said, "I think we really want to make sure that Inuit participate in this council."

You've answered Senator Tannas's question, but I would like to bring a little bit more clarity, because Nathan Obed, whom we all respect, did point out that Inuit did not participate in the co-development of this legislation. He was very clear on that. He called it a flawed engagement process — that was before your time — and he said:

... this legislature should fix the issues with this legislation prior to passage. It's likely that the only way the Inuit could support this bill is if it was either amended to establish the Inuit-Crown Partnership Committee as the mechanism directing work on Inuit-specific reconciliation measures or

permettre aux organismes d'avoir un membre de plus s'ils le souhaitent. Cette mesure législative, à mon avis, serait la meilleure solution.

La sénatrice Martin : Je sais que l'article énonce la diversité des voix qui seraient autour de la table du conseil. Cependant, j'estime que le Congrès des peuples autochtones se place dans une catégorie différente du fait de son envergure et de sa réputation à l'échelle nationale. N'êtes-vous pas d'accord?

M. Anandasangaree : Le Congrès des peuples autochtones est un organisme que je connais très bien. Ses membres ont comparu devant le comité à plusieurs reprises. Ils ne ratent aucune étude entreprise par un comité. J'ai déjà occupé un poste au ministère de la Justice et, avant cela, j'étais membre du Comité des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes. Oui, j'ai entendu, plusieurs fois, leurs mémoires présentés à des comités sur divers sujets. Plusieurs autres organismes expriment également leurs opinions — qu'ils soient régionaux ou qu'ils aient des priorités différentes...

La sénatrice Martin : Et ils ont une portée nationale.

M. Anandasangaree : Ils ont effectivement une portée nationale.

Cela s'explique par le fait que les trois organismes autochtones nationaux sont reconnus, de même que l'AFAC. Il est clair qu'il faut souligner la représentation des femmes dans cet espace. Par conséquent, je pense que nous avons trouvé le bon équilibre pour faire en sorte que d'autres voix soient entendues.

Le sénateur D. Patterson : Bienvenue, monsieur le ministre.

Vous avez répondu à la préoccupation que je voulais aborder en tant que représentant des Inuits selon laquelle l'ITK leur donne une voix à l'échelle nationale. Natan Obed ne pouvait pas être plus clair dans le témoignage qu'il a fait devant nous, que vous connaissez sans doute. Refusant d'appuyer le projet de loi C-29 dans sa version actuelle, il a dit : « Nous voulons réellement nous assurer que les Inuits participent à ce conseil. »

Vous avez répondu à la question du sénateur Tannas, mais j'aimerais mettre les choses plus au clair, puisque Natan Obed, que nous respectons tous, a bien souligné que les Inuits n'ont pas collaboré à la rédaction de cette mesure législative. Il s'est exprimé très clairement sur ce point. Il a dit qu'il s'agissait d'un processus de participation lacunaire — c'était avant votre arrivée — et il a affirmé ceci :

[...] vous devriez régler les problèmes relatifs à ce projet de loi avant son adoption. Il est probable que les Inuits n'appuieront ce projet de loi que s'il est modifié pour établir le Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne comme mécanisme qui orientera l'élaboration de mesures de

if the scope of the council's functions were narrowed and defined.

That was his testimony to our committee.

I was pleased to hear you say you'd be open to amendment. You also said in your address that it wouldn't take the place of existing bilateral relationships, but the bill doesn't say anything about that right now. Would you be open to an amendment that would confirm that the permanent bilateral mechanisms will continue to be the main forum to address Inuit concerns and do not, as Mr. Obed put it in a response to Senator Arnot, confuse the rights-based relationships that Inuit have with the Crown?

Mr. Anandasangaree: Yes, senator, I will certainly be open to that.

Just to clarify, I think you suggested that this was co-developed. There are a number of pieces of legislation that have come forward that are co-developed, including Bill C-91 that you and I worked on many years ago. This particular piece of legislation was not co-developed. The process was somewhat different. As a result, the co-development element is something that is missing. It came out of the Truth and Reconciliation Commission's Calls to Action.

Specifically, there are two different elements that we have here that are somewhat unique, and one is the interim committee. They both, in fact, did the work of consultation, because it continues to be an ongoing process. Even once the council is established, there is an obligation here for the council to continuously consult and engage. I recognize that there might be differences in the level of consultation, and I'll be the first to acknowledge it, but there were clearly many different ways of consultation here that are not the usual forms as in pieces of legislation that are not co-developed.

To your second point, I can assure you that the bilateral relationships are central to the work that we do and to many of the achievements that we've had, particularly with the ITK and the Inuit, so we would be willing to definitely look at language that would clarify that.

Senator D. Patterson: Okay, that's great. You can probably expect something to come.

réconciliation propres aux Inuits, ou pour préciser et définir la portée des fonctions du conseil.

C'était son témoignage devant notre comité.

J'ai été heureux de vous entendre dire que vous seriez ouvert à des amendements. Vous avez également dit dans votre déclaration que cela ne changerait pas les liens bilatéraux existants, mais le projet de loi n'indique rien à ce sujet à l'heure actuelle. Seriez-vous ouvert à un amendement qui confirmerait que les mécanismes bilatéraux permanents continueront d'être la principale tribune pour répondre aux préoccupations des Inuits et qui, comme M. Obed l'a dit en réponse au sénateur Arnot, ne brouillera en aucune façon les relations fondées sur les droits que les Inuits entretiennent avec la Couronne?

M. Anandasangaree : Oui, sénateur, je serai sans doute ouvert à cette proposition.

Pour mettre les choses au clair, je pense que vous avez laissé entendre que ce projet de loi avait été rédigé en collaboration avec des organisations inuites. Il y a plusieurs mesures législatives qui sont corédigées, y compris le projet de loi C-91 sur lequel vous et moi avons travaillé par le passé. Au fait, la mesure législative qui nous occupe aujourd'hui n'a pas fait l'objet d'une corédaction, parce que la démarche était quelque peu différente. Par conséquent, la rédaction en collaboration avec des organisations inuites est un élément qui fait défaut. Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation le réclament.

Plus précisément, il y a devant nous deux éléments différents qui sont plutôt uniques, l'un d'entre eux est le comité provisoire. En fait, ils ont tous deux fait le travail de consultation, parce que le processus se poursuit. Même une fois que le conseil sera établi, il aura l'obligation de consultation et de mobilisation en continu. Je suis conscient qu'on pourrait trouver des variations au niveau de la consultation, et je serai le premier à le reconnaître. Néanmoins, il y avait évidemment différentes façons de consultation qui ne ressemblent pas aux formes habituelles, telles que les projets de loi qui n'ont pas fait l'objet d'une corédaction.

Pour revenir à votre deuxième point, je peux vous assurer que les liens bilatéraux sont au cœur de notre travail et de nombreuses réalisations que nous avons accomplies, en particulier en collaboration avec l'ITK et les Inuits. Nous sommes donc tout à fait disposés à examiner le libellé qui permettrait de mettre les choses au clair.

Le sénateur D. Patterson : D'accord, c'est formidable. Vous pouvez probablement vous attendre à voir des propositions présentées.

Mr. Obed also raised the issue of the mandate. In particular, he felt the mandate was ill-defined and open to interpretation by council members. He said:

. . . it will continue to rely on individual experts to self-define a vision for assessing and potentially defining reconciliation. This approach will be unstable and fragmented, but more importantly, it will be divorced from the Inuit representative institutions attempting to work in this area.

What reasoning did your department have in leaving the mandate for this council so open to interpretation? Wouldn't it have been better to define the mandate and give clear parameters to the council?

Mr. Anandasangaree: Senator, one of the things with respect to this council and with respect to this legislation is that it is an attempt by the government to decolonize the way governments have operated, whether it is from a funding perspective — again, the TRC Calls to Action called for long-term sustainable funding and independence from the government, elements that will essentially enable the organization to self-determine its work. As a result, issues such as an action plan that needs to be developed and acted upon, the ongoing consultation and engagement that is required, ensuring that there is a survivor-centric focus — those are left to the council to determine and figure out.

There is a line that I'm trying not to cross in the actual legislation, which is to be very prescriptive. It's deliberately open-ended so the mandate can be defined by the council itself.

Senator Greenwood: I'll follow up on that; you took the words right out of my mouth here.

Thank you, minister, for coming this evening, and thank you to your colleagues as well. It's an evening.

My question was very similar to Senator Patterson's, but I'll just ask one other little piece of it. I understand — and correct me if I'm wrong — that you are open to amendments on the whole notion of duty to consult, or that concept. Would you be open to an amendment that would make clear that the national council's work vis-à-vis the government does not constitute consultation with respect to the duty to consult? That is just to be really explicit in the bill itself — not prescriptive, as you were saying, but just to clarify and be explicit for people who would read that so it's very clear. That is really important. Certainly, I reiterate what Nathan Obed said around the Inuit-Crown partnership committee, and the tables that you spoke of are so very important.

M. Obed a également abordé la question du mandat. Il a surtout estimé que le mandat était mal défini et qu'il laissait place à l'interprétation des membres du conseil. Il a dit :

« [...] le conseil continuera de s'appuyer sur l'avis d'experts pour évaluer et définir la réconciliation. Cette approche sera instable et fragmentée, mais surtout, elle sera dissociée des organisations qui représentent les Inuits et qui tentent de faire progresser cette question. »

Pourquoi votre ministère a-t-il laissé le mandat de ce conseil si ouvert à l'interprétation? N'aurait-il pas été préférable de définir le mandat et de donner des critères clairs au conseil?

M. Anandasangaree : Sénateur, l'un des aspects de ce conseil et de cette mesure législative est que le gouvernement tente de décoloniser la manière dont les gouvernements agissent, que ce soit financièrement parlant ou autre. Encore une fois, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation ont appelé à un financement durable à long terme et à un conseil indépendant du gouvernement. Ce sont des éléments qui permettront essentiellement à l'organisation d'autodéterminer son travail. Par conséquent, pour ce qui est des questions telles que le plan d'action qui doit être élaboré et mis en œuvre, le besoin d'effectuer une consultation et une mobilisation continues et de veiller à ce que les initiatives soient axées sur les survivants, il reviendra au conseil d'en décider.

Il y a une limite que j'essaie de ne pas franchir dans la loi actuelle, qui est d'être très normatif. Elle est intentionnellement ouverte afin que le mandat puisse être défini par le conseil lui-même.

La sénatrice Greenwood : Je vais poursuivre sur ce point. Vous m'avez enlevé les mots de la bouche.

Merci, monsieur le ministre, d'avoir pris le temps de vous joindre à nous ce soir. Je remercie aussi vos collègues.

La question que je voulais poser est très similaire à celle du sénateur Patterson; je vais donc poser une partie seulement de la question. Je crois comprendre que — j'ai peut-être tort — vous êtes ouvert à ce que des amendements soient présentés concernant l'obligation de consulter, ou ce concept-là. Seriez-vous ouvert à un amendement qui préciserait que le travail du conseil national à l'égard du gouvernement ne constitue pas une consultation au regard de l'obligation de consulter? Le but est simplement de rendre le projet de loi plus explicite — plutôt que normatif, comme vous l'avez dit, et de mettre les choses au clair pour les personnes qui liront son contenu. C'est très important. Je réitère ce qu'a dit Natan Obed au sujet du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, et les consultations dont vous avez parlé sont très importantes.

I'll get to my question now. My question is around funding. You spoke of this already. Many witnesses who appeared here before our committee were critical of the funding mechanism. I know \$125 million is substantial. There have been bigger funds, for sure. Call to Action 54 calls upon the government to provide multi-year funding for the national council for truth and reconciliation to ensure it has the financial, human and technical resources required to conduct its work. Would you consider an amendment to ensure that there is annual funding? You said there would be funding should the council need it, but really, when you think about the magnitude of the work in every sector, every discipline, every nation and every settlement, \$125 million is not a lot of money. Would you consider an amendment that would look at annual funding in addition to, or \$125 million and then consider annual funding thereafter? For this to be successful, I think we need to provide the tools that will allow this council to be successful. Thank you.

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator.

I will have to take it away in terms of both of your suggestions. I believe there are two of them.

In terms of funding, the way this bill was developed is unlike most bills that come across your table. It is very much with a focus that this is an independent body. If you look at the Calls to Action 53 to 56, there is a need for independence that is devoid of economic realities sometimes of the government that exists at the time, whether it is a government that supports this or not. I think there are a number of reasons why the TRC called for an independent body. For us to then have an endowment and ongoing annual funding, it reimposes that level of attachment that I'm not sure we want to go to.

If you say, "Look, the money is not enough; there is a need for more," I would say you're probably right, and we will definitely be open to that, but if you're saying this is fine but let's do an annual, that is something we really need to think about. That might really change the scope of what we're trying to do.

Senator Greenwood: Thank you for that, minister. I appreciate it and your openness to consideration.

I know there are mechanisms that exist today where there is annual funding and yet are at arm's length from government and can actually do really fine work. I know there are examples of that. In your consideration, if you would think about that as well, I would appreciate it.

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator.

J'en viens à ma question. Elle porte sur le financement. Vous avez touché le sujet déjà. Bon nombre des témoins qui ont comparu devant le comité dénoncent le mécanisme de financement. Je sais que 125 millions de dollars représentent une somme considérable. Toutefois, on a déjà vu des sommes plus importantes. L'appel à l'action n° 54 demande au gouvernement de fournir un financement pluriannuel pour les besoins du conseil national de vérité et réconciliation afin de s'assurer qu'il dispose des ressources humaines, financières et techniques nécessaires pour mener ses travaux. Seriez-vous ouvert à un amendement prévoyant un financement annuel? Vous avez dit qu'un financement serait fourni au conseil en cas de besoin, mais en vérité, quand on pense à l'ampleur du travail par rapport à chacun des secteurs, chacune des disciplines, chacune des nations et chacun des règlements, 125 millions de dollars, ce n'est pas beaucoup d'argent. Seriez-vous ouvert à un amendement prévoyant un financement annuel en supplément des 125 millions de dollars, ou subséquent à cette somme? Pour que le conseil soit une réussite, je crois que nous devons l'outiller adéquatement. Merci.

M. Anandasangaree : Merci, sénatrice.

Je devrai prendre ces deux suggestions en délibéré, car je crois bien que vous en avez formulé deux.

Au sujet du financement, le projet de loi n'a pas été conçu comme la plupart des projets de loi que vous êtes appelés à étudier. On y met vraiment l'accent sur l'indépendance de cette entité. Les appels à l'action n°s 53 à 56 insistent sur la nécessité d'un organe indépendant à l'abri des réalités économiques du gouvernement de l'heure et du fait que celui-ci l'appuie ou s'y oppose. Selon moi, la Commission de vérité et réconciliation a réclamé la création d'un organe indépendant pour de nombreuses raisons. Si le gouvernement y consacre un fonds de dotation et un financement annuel continu, cela réimpose un degré de dépendance et je doute que l'on veuille aller dans cette direction.

Si vous dites que les fonds ne suffisent pas, je vous dirais que vous avez probablement raison, et nous envisagerons certainement d'en fournir davantage, mais si vous dites que la somme prévue est bien, mais que vous aimeriez que le gouvernement prévoie un financement annuel en plus, il faudra y réfléchir sérieusement. Cela pourrait réellement changer la portée de ce que nous essayons de faire.

La sénatrice Greenwood : Merci, monsieur le ministre. Je vous remercie de votre réponse et de votre ouverture.

Je sais qu'il existe aujourd'hui des mécanismes qui reçoivent un financement annuel même s'ils sont indépendants du gouvernement et qui font de l'excellent travail. J'en connais quelques exemples. Je vous serais reconnaissante de tenir compte de cela dans votre réflexion.

M. Anandasangaree : Merci, sénatrice.

Senator Hartling: Thank you, minister and your team, for being here tonight. This is a very interesting bill, and I think everybody is awaiting the outcome.

My question is on outcomes. If Bill C-29 is passed, how would it contribute to reconciliation, and how will success be measured? For example, how might Indigenous people be involved in data collection to support perhaps an annual report?

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator.

There are three different elements to the reporting, but before that, maybe we can just talk about the research mandate. This council has a mandate to undertake interviews and primary, empirical or secondary research from available sources. There's also a component where we will be able to enter into a data-sharing agreement with the council. That's the first element, and I think that is really the heart and soul, in my opinion, of the work that they're going to do.

From a government perspective, there's an onus on the minister to provide information, particularly focusing on the socio-economic gaps, whether it's educational attainment or a number of matrices that are outlined in the bill. I don't want to go into each one of them, but essentially, it covers the systemic gaps that we see in Canada between Indigenous and non-Indigenous people. It is just a measure to see how we're progressing. This is where very specific measurement tools will say that over the last five years, there's been a marked improvement, and over the last ten years, we may not have had improvement. There are measures on the impact of the criminal justice system, on over-incarceration and on issues that I think have been systematically identified as problematic, such as child welfare. That's where I think you'll get the solid numbers in terms of how we're progressing. It forces the government to be able to collect and provide that data.

Then there's reporting. Ninety days from year end, there's an onus on the minister to provide information. I think 90 days from there, the report comes out, and thereafter, the Prime Minister will have to respond to it. That is the process. In each one, I believe there will be a year-over-year assessment. While the council itself may not provide that year-over-year information, the annual reports and the responses from government will definitely speak to how well we're progressing.

Senator Hartling: Thank you.

Senator Boniface: Thank you very much for being here.

La sénatrice Hartling : Monsieur le ministre, je vous remercie, ainsi que votre équipe, d'être ici ce soir. Ce projet de loi est très intéressant, et je crois que tout le monde attend impatiemment son dénouement.

Ma question porte sur les résultats. En quoi le projet de loi C-29, s'il est adopté, contribuerait-il à la réconciliation et comment en mesurera-t-on le degré de réussite? Par exemple, comment les Autochtones pourraient-ils participer à la collecte de données pour appuyer, disons, un rapport annuel?

M. Anandasangaree : Merci, sénatrice.

La production de rapports comporte trois éléments distincts, mais d'abord, parlons du mandat de recherche. Ce conseil a pour mandat de réaliser des entrevues et d'effectuer des travaux de recherche originale, inductive ou de synthèse à partir des sources disponibles. Il est également prévu que nous puissions conclure une entente d'échange de données avec le conseil. C'est le premier élément, et selon moi, c'est vraiment le cœur et l'âme du travail qu'effectuera ce conseil.

Du point de vue du gouvernement, le ministre est tenu de fournir des renseignements, en particulier en ce qui a trait aux écarts socioéconomiques, qu'il s'agisse de niveau de scolarité ou de l'une des matrices décrites dans le projet de loi. Je ne vais pas décrire chacune d'elles, mais essentiellement, on parle des écarts systémiques que l'on observe au Canada entre les Autochtones et les non-Autochtones. C'est simplement une mesure pour surveiller les progrès. C'est à cet égard que des outils de mesure bien précis permettront de dire si les choses se sont grandement améliorées ou ne se sont pas améliorées du tout dans cinq ou dix ans. Certaines mesures portent sur l'incidence du système de justice pénale, l'incarcération excessive et des choses qui sont systématiquement cernées comme étant problématiques, comme la protection de l'enfance. Je crois que c'est là que des statistiques solides montreront nos progrès. Cela force le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour pouvoir recueillir les données et les communiquer.

Ensuite, il y a la production de rapports. Le ministre est tenu de communiquer l'information dans les 90 jours suivant la fin de l'année. Si je ne m'abuse, le rapport est produit dans les 90 suivants, puis le premier ministre est tenu d'y fournir une réponse. Voilà le processus. Je crois que chaque rapport comportera une évaluation comparative des statistiques par rapport à l'année précédente. Même si le conseil ne fournit pas cette information comparant les résultats à ceux de l'année précédente, les rapports annuels et la réponse du gouvernement à ces derniers montreront assurément si nous effectuons des progrès.

La sénatrice Hartling : Merci.

La sénatrice Boniface : Merci beaucoup d'être ici.

Following a bit on Senator Greenwood and Senator Patterson, I'd like to understand how the endowment would work so I can hopefully understand why you went in that direction. I'll use the Law Commission of Canada as an example. It's funded by the government, but it definitely sees itself as independent from the government in the work that it does. I'm trying to understand how an endowment would work in keeping that distance that you seem to think is important.

Mr. Anandasangaree: Prior to me running for office, senator, I was one of the people who were frustrated that the Law Commission was not funded. In fact, it wasn't funded for many years because a particular government chose that route. As a government, we've chosen to fund it and we are funding it.

I think the contrast is stark. If we look at an endowment, it's a one-time \$125 million that will be going to the council for them to — maybe Mary can jump in on the logistics of it. The way I would envision this is it will go into a trust fund or into some form of annuity type of instrument that will guarantee an amount in perpetuity. There are ways that it doesn't have to be perpetual but for a 20-year period or 30-year period. The government actually does not have a day-to-day say in it. It is preset and guaranteed. I think that's the difference.

The Law Commission is probably the best example where we've seen governments have actually said, "No, we're not going to fund this." The Canadian Race Relations Foundation is another example. Again, there's no endowment there, and for a number of years, the Canadian Race Relations Foundation did not operate.

It's a model that's rarely used because the upfront cost is very high. It's like the difference between buying a house with a cash payment or with a mortgage or leasing a house, which means that you'll have to pay rent forever, whereas buying it up front is I think what we're doing here.

Senator Boniface: Your assumption would be that they will draw on it as they need, and at least in some ways it gives them a longer stretch of time. I sat on the Law Commission for five years, so I'm familiar with what went up and down. I guess the question I'm asking is whether the main purpose of the endowment is to ensure that it continues for a lengthy period of time that allows reconciliation to be able to reach its success in Canada.

Mr. Anandasangaree: Yes.

Mary-Luisa Kapelus, Senior Assistant Deputy Minister, Policy and Strategic Direction, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: If I could add to that, there was also an initial \$1.5 million for operations. When the transitional

Je reprends un peu dans la même veine que la sénatrice Greenwood et le sénateur Patterson. J'aimerais comprendre comment le fonds de dotation fonctionnerait, dans l'espoir de comprendre pourquoi vous avez choisi cette voie. Je prends l'exemple de la Commission du droit du Canada. Elle est financée par le gouvernement, mais elle se considère certainement comme indépendante du gouvernement dans l'exécution de son travail. J'essaie de comprendre comment un fonds de dotation permettrait de garder cette distance que vous semblez trouver si importante.

M. Anandasangaree : Avant de me lancer en politique, sénatrice, je comptais parmi ceux qui étaient frustrés par l'absence de financement pour la Commission du droit. En fait, pendant des années, elle n'était pas financée parce qu'un certain gouvernement en avait décidé ainsi. Le gouvernement actuel a choisi de la financer, et c'est donc ce que nous faisons.

Je crois que le contraste est frappant. Un fonds de dotation signifie qu'une somme ponctuelle de 125 millions de dollars sera remise au conseil pour — peut-être que Mary pourrait en expliquer la logistique. De la manière dont j'envisage cela, la somme sera versée dans un fonds en fiducie ou une forme d'instrument à rentes qui garantira un revenu à perpétuité ou durant 20 ou 30 ans. Le gouvernement n'intervient aucunement dans le quotidien. Ce financement est préétabli et garanti. Voilà la différence, selon moi.

La Commission du droit est probablement le meilleur exemple d'un organe dont le financement dépend de la volonté du gouvernement de l'heure. La Fondation canadienne des relations raciales en est un autre exemple. Dans ces deux cas, il n'y a pas eu de fonds de dotation et pendant des années, la Fondation canadienne des relations raciales a dû suspendre ses activités.

C'est un modèle rarement utilisé, car le coût initial est très élevé. C'est comme la différence entre payer une maison comptant ou contracter une hypothèque ou encore la louer. La location ou l'hypothèque signifient des paiements interminables, contrairement à l'achat comptant, qui correspond à ce que nous faisons dans ce cas-ci selon moi.

La sénatrice Boniface : Vous supposez que le conseil puisera dans ce fonds seulement lorsqu'il en a besoin, ce qui, à tout le moins, en prolongera l'utilité. J'ai siégé cinq ans au sein de la Commission du droit, alors je suis tout à fait consciente des hauts et des bas qu'elle a vécus. Je suppose que ce que je veux savoir, c'est si le principal but du fonds de dotation est d'assurer un financement suffisamment durable pour atteindre la réconciliation au Canada.

M. Anandasangaree : Oui.

Mary-Luisa Kapelus, sous-ministre adjointe principale, Politiques et orientation stratégique, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada : J'aimerais ajouter, si je puis, qu'il y avait également un montant initial de

committee met, that was part of the thinking, exactly what the minister is suggesting, that this would be something that they could have while they developed their work plan. They scope out the amount of work and then develop a more fulsome costing of what they anticipate.

Senator Boniface: Thank you very much.

Senator McCallum: Welcome to the Senate. Thank you for the work that you did with the search in the landfill in Winnipeg. It's such a good day for that.

I wanted to go back to the progress that needs to be measured and the existing data that we have. The existing data that the committee will be measuring is actually consequences of colonialism. When you look at over-incarceration, the level of suicide, children's health and diabetes, those are measures of the processes, policies and legislation that made our environment and Indigenous people vulnerable. It's the system that's broken, not us. That's what this committee will be measuring.

One of the things that I think we haven't talked about is genocide and how that impedes even understanding residential schools but also how it affected us as children and people. I asked one of the medical doctors, and she said it will take between five and ten years to get the data that's going to monitor us, not the broken system.

When you look at over-incarceration, what will they do with that data? What you're measuring is the broken system. How will that help with reconciliation?

Mr. Anandasangaree: If we go through 16.1 in the annual reports, it outlines, as you mentioned, the different particularly social and economic disparities and real impacts of colonialism. Incarceration is one, child welfare is another, and health outcomes and suicides. There is a range of issues that we know about, and from a government perspective, it's what we call closing the gaps that we need to close so that any Indigenous and non-Indigenous person can essentially have the same outcomes in health, child welfare and so on.

Those are quite startling if you look at them in isolation. If you look at the reports from the Correctional Investigator on an annual basis — I often look at the reports they put out — the outcomes are quite startling. We put forward Bill C-5, a bill to address issues of systemic discrimination within the criminal justice system and overincarceration of particularly Indigenous and Black Canadians. We need to measure that, senator. We need a way to measure it so that if the numbers in three years or five years from now haven't changed, we can then assess and reassess if that legislation is impactful or not or if there are other

1,5 million de dollars pour l'exploitation. Lorsque le comité de transition s'est réuni, il a eu exactement le même raisonnement que le ministre, c'est-à-dire qu'il perçoit le montant comme un financement mis à sa disposition le temps qu'il prépare son plan de travail, qu'il détermine l'ampleur du travail à faire et qu'il établit plus en détail les coûts à prévoir.

La sénatrice Boniface : Merci beaucoup.

La sénatrice McCallum : Bienvenue au Sénat. Merci du travail que vous avez fait dans le cadre de la fouille du dépotoir, à Winnipeg. C'est une si belle journée pour cela.

Je reviens sur la nécessité de mesurer les progrès réalisés et les données existantes que nous possédons. Les données existantes que le conseil mesurera sont en fait les conséquences du colonialisme. L'incarcération excessive, les taux de suicide, la santé des enfants, la prévalence du diabète; tous ces éléments sont une mesure des processus, des politiques et des lois qui rendent notre environnement et les Autochtones vulnérables. C'est le système, le problème, pas nous. Voilà ce que ce conseil va mesurer.

Un aspect qui, je crois, n'a pas été abordé est le génocide et la manière dont cela empêche même la compréhension des pensionnats et l'incidence qu'ils ont eue sur notre enfance et sur nos peuples. J'ai demandé à un médecin, et elle a dit qu'il faudrait de cinq à 10 ans pour recueillir les données pour surveiller notre état, et non celui du système qui ne fonctionne pas.

Par exemple, que fera-t-on des données sur l'incarcération excessive? Vous mesurez le système défaillant. En quoi cela contribuera-t-il à la réconciliation?

M. Anandasangaree : Si on lit l'article 16.1 qui porte sur les rapports annuels, on constate qu'il donne une vue d'ensemble, comme vous l'avez mentionné, des différentes disparités sociales et économiques, en particulier, et des répercussions concrètes du colonialisme. Pensons notamment à l'incarcération, à la protection de l'enfance, aux résultats sur la santé et au suicide. Il existe une série de problèmes que nous connaissons et, du côté du gouvernement, nous considérons qu'il faut combler les écarts existants pour que les Autochtones et les non-Autochtones puissent jouir des mêmes résultats en matière de santé, de protection de l'enfance et ainsi de suite.

Ces résultats sont d'ailleurs assez saisissants si vous les examinez indépendamment les uns des autres. Si vous consultez les rapports annuels de l'enquêteur correctionnel — je consulte souvent les rapports qu'il publie —, les résultats sont assez saisissants. Nous avons présenté le projet de loi C-5, qui visait à lutter contre le racisme systémique au sein du système de justice pénale et le recours excessif à l'incarcération, en particulier chez les Autochtones et les Noirs. C'est ce qu'il faut mesurer, sénatrice. Il nous faut un moyen de mesurer cela, car, si les données n'ont pas changé dans trois ans ou dans cinq ans, nous

issues that need to go into changing the system. Fundamentally, if we're not measuring it, then we're not actually able to see if we're going forward or backward.

Anecdotally, I think it's very valid, but empirical data is essential for us. When we talk about systemic racism — an area that I've worked on for many years — we always go back to data. We need data collection. We need data to be collected and to be available, and I think that's what this bill does. In many ways, these metrics will enable us to measure on an ongoing basis what 2023 was like and what 2030 will be like.

Senator McCallum: So you're saying that we'll need to look at how the system is correcting itself through the various legislation that you're passing?

Mr. Anandasangaree: In part. That's part of it.

Senator McCallum: Thank you.

[Translation]

Senator Dupuis: Welcome, Mr. Minister. I have a question for you about the mission of this organization, this council. Here's what I see in clause 6 of Bill C-29:

[English]

The purpose of the Council is to advance reconciliation with Indigenous peoples.

[Translation]

The French version actually says: "Le Conseil a pour mission de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones."

I don't think that conveys the same idea by describing the purpose of establishing the council; that's its overall mandate. I actually think its mission is to promote reconciliation, but it's not responsible for advancing reconciliation. Plus, according to the preamble, it's the government that's responsible for advancing reconciliation.

I would encourage the people in your department to take a closer look at this to make sure this council isn't being given a mandate it shouldn't have or one that's broader than what it's being asked to do and that would make it accountable to the general public and indigenous peoples too.

Mr. Anandasangaree: Thank you, Senator.

pourrons évaluer et réévaluer les effets de la loi et déterminer s'il faut tenir compte d'autres facteurs pour changer le système. Essentiellement, si nous n'évaluons pas la situation, nous ne pourrons jamais savoir si nous progressons ou si nous régressons.

En passant, je pense que cela est tout à fait valable, mais les données empiriques sont essentielles pour nous. Quand on parle de racisme systémique — une question sur laquelle j'ai travaillé pendant de nombreuses années —, on en revient toujours aux données. Il faut que des données soient recueillies et disponibles, et je crois que c'est ce que fait ce projet de loi. À de nombreux égards, ces paramètres nous permettront d'établir en continu quelle était la situation en 2023 et quelle sera la situation en 2030.

La sénatrice McCallum : Donc, ce que vous dites, c'est qu'il faudra examiner comment le système se corrige lui-même au moyen des diverses mesures législatives que vous faites adopter.

M. Anandasangaree : C'est un peu cela, en partie du moins.

La sénatrice McCallum : Merci.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Bienvenue, monsieur le ministre. J'ai une question pour vous concernant la mission de cette organisation, donc ce conseil. Je lis ce qui suit dans l'article 6 du projet de loi C-29 :

[Traduction]

Le but du Conseil est de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones.

[Français]

Dans la version française, on voit plutôt ce qui suit : « Le Conseil a pour mission de faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. »

Je pense qu'on ne traduit pas la même idée en utilisant l'objet de la création du conseil; c'est son mandat en général. En fait, je pense qu'il a pour mission de promouvoir la réconciliation, mais ce n'est pas lui qui sera responsable de faire progresser la réconciliation. D'autant plus que dans le préambule, on dit que c'est le gouvernement qui s'est engagé à faire avancer la réconciliation.

Donc, j'inviterais les gens qui travaillent dans votre ministère à se pencher sur cette question pour s'assurer qu'on ne donne pas un mandat qui ne relève pas du conseil ou qui lui attribuerait un mandat plus important que ce qu'on lui demande et qui le rendrait imputable envers la population générale et les Autochtones aussi.

M. Anandasangaree : Merci, madame la sénatrice.

[English]

I want to ask a clarification from you — my French is not that strong — to discern if there is a difference in the language. Are you suggesting that there is a linguistic difference between the English and the French versions? If so, it's something that we can definitely correct, and I think our legislative drafters are pretty strong in that. Maybe you can clarify.

[Translation]

Senator Dupuis: I think the words used in a personal conversation are less important than those used in legislation. In this case, if lawmakers really want to define the council's mission, they should make sure that although they say, "to advance reconciliation," what's really meant is promoting reconciliation, not a responsibility to advance reconciliation, because that is the government's job according to the preamble.

[English]

Mr. Anandasangaree: Thank you.

I wonder if our counsel would like to respond.

Seetal Sunga, Senior Counsel, Legal Services, Department of Justice Canada: I appreciate the comment in terms of the translation, and we can definitely assist our colleagues in engaging our jurilinguists to re-examine the issue.

Senator D. Patterson: To go back to Mr. Obed's concerns expressed to the committee, he was concerned that "limited access to information from the government" would "hinder the ability of the council to carry out its intended functions effectively." He also said that there are other mechanisms for accountability that Inuit are pushing for, as you no doubt know, such as the Indigenous human rights tribunal.

I'd just like to ask you a bit more about clause 16(1) of the bill that you've referred to, and I'm wondering if you could answer a few questions.

How will the government ensure access to relevant information? What steps could be taken to ensure the council has timely access to the information it needs to fulfill its mandate? I guess I'm asking you what types of information you would see being shared by the Government of Canada. There's talk of developing a protocol. Let's consider the fact that there may be disputes about what's shared and how much is shared. Should the protocol include dispute resolution mechanisms? A few questions there, please.

[Traduction]

Je veux vous demander une précision, car mon français n'est pas très bon, pour comprendre en quoi consiste la différence dans le libellé. Voulez-vous dire qu'il y a une différence linguistique entre les versions française et anglaise du projet de loi? Si tel est le cas, c'est certainement quelque chose que nous pouvons corriger, car je crois que nos rédacteurs législatifs sont très forts à cet égard. Pouvez-vous m'expliquer?

[Français]

La sénatrice Dupuis : Je pense que les mots dans une conversation personnelle sont moins importants que dans une législation. Dans ce cas-ci, si on veut vraiment définir la mission du conseil, on doit s'assurer que si on dit « to advance reconciliation », il s'agit vraiment de promouvoir la réconciliation et non pas de la responsabilité de faire progresser la réconciliation, parce que cela appartient au gouvernement selon ce que l'on voit dans le préambule.

[Traduction]

M. Anandasangaree : Merci.

Je me demande si notre conseillère juridique veut répondre.

Me Seetal Sunga, avocate conseil, Services juridiques, ministère de la Justice Canada : Je suis reconnaissante de l'observation de la sénatrice au sujet de la traduction, et nous pouvons certainement épauler nos collègues en demandant à nos jurilinguistes de se pencher sur la question.

Le sénateur D. Patterson : Pour en revenir aux préoccupations que M. Obed a exprimées au comité, il a dit que l'« accès limité aux renseignements dont disposera le gouvernement » entraverait « la capacité du conseil à exécuter efficacement le mandat qui lui sera confié ». Il a également déclaré que les Inuits préconisent d'autres mécanismes de reddition de comptes, comme vous le savez sans doute, comme le Tribunal des droits de la personne pour les peuples autochtones.

Je veux seulement vous demander des précisions au sujet de l'article 16.1 du projet de loi dont vous avez parlé et je me demande si vous pouvez répondre à quelques questions.

Comment le gouvernement garantira-t-il l'accès à l'information pertinente? Quelles mesures pourraient être prises pour veiller à ce que le conseil ait accès en temps voulu à l'information dont il a besoin pour remplir son mandat? En fait, je vous demande quels seront, selon vous, les types de renseignements que le gouvernement du Canada communiquera. Il est question de mettre en place un protocole. Supposons qu'il y ait des différends entourant la nature et le niveau de détail de l'information communiquée. Le protocole devrait-il comprendre un mécanisme de résolution des différends? Voilà les quelques questions que je vous pose.

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator. I'm going to answer as much as of it as I can.

This report is to be submitted to Parliament, to both the House of Commons as well as the Senate. We're aware of the number of different independent bodies that have annual reports to our respective institutions. When there are gaps in information or there are gaps or frustrations with governments, it's often reflected in the reports themselves, and I think that's one of the accountability measures that is essentially built in.

The way I read this, there is an obligation on the part of the minister — so myself or anyone in this role — to provide the specific information as outlined in 16(a) through (g). They have to be reported within 90 days from the end of the financial year, which presumably is March 31. The council may be different, but it will be an onus for that reporting to take place. Obviously, when they file the report or table the report to Parliament — to both the Senate as well as the House — there's a need for a response from the Prime Minister, and the Prime Minister will provide an all-of-government response.

You did allude to a need to have an agreement on data sharing, and I think that is something the council and the government will do once it's established. The accountability measures, I think, are built in, and anything that is missing and any frustrations that may be experienced, I think, will clearly come out in a report. That often really puts governments in a very awkward position, so governments would be well advised to provide that information proactively.

Ms. Kapelus: The senator raised the question around the type of information. I think that's a really good question in relation to what type of information, and the bill actually stipulates that it's the council that will determine the type of information that is required to meet its mandate. As the minister is alluding to, that will be something that we will work with through the information protocol sharing agreement that we will eventually establish. Hopefully, that answers your question, senator.

Senator D. Patterson: Well, clause 16(1) is a little bit general — if not vague — about the development of a protocol.

Minister, you would be aware that the treaty claims researchers and directors are having issues with the sharing of information with your department, and as I understand it, privacy issues are involved. I appreciate the answer. I did ask about whether you had any thoughts about whether there should be a dispute resolution mechanism if there possibly isn't agreement about information disclosure.

Mr. Anandasangaree: I don't know if you specifically posed that question, but if you have language on that, we will be able to look at it, senator.

M. Anandasangaree : Je vous remercie, sénateur, et je vais essayer de répondre à tout.

Le rapport sera soumis au Parlement, à la fois à la Chambre des communes et au Sénat. Nous savons que de nombreux organismes indépendants soumettent des rapports annuels à chacune de ces institutions. Lorsqu'il manque de l'information ou qu'il y a des problèmes ou des insatisfactions avec un gouvernement, cela se reflète souvent dans les rapports eux-mêmes. Je pense qu'il s'agit là d'une mesure redditionnelle intrinsèque.

Selon mon interprétation, le ministre — en l'occurrence moi, mais aussi quiconque occupe cette fonction — a l'obligation de fournir les renseignements qui sont expressément énoncés aux paragraphes 16(a) à (g). Il dispose d'un délai de 90 jours suivant la fin de l'exercice, soit le 31 mars, j'imagine. L'échéance pour le conseil ne sera pas la même, c'est vrai, mais il faudra néanmoins produire un rapport. De toute évidence, une fois le rapport soumis ou déposé au Parlement, à la fois au Sénat et à la Chambre, le premier ministre devra y répondre, ce qu'il fera pour l'ensemble de l'appareil gouvernemental.

Vous avez évoqué la nécessité d'une entente sur la communication de renseignements. Je crois que le gouvernement et le conseil s'y attelleront lorsque celui-ci sera sur pied. Les mesures redditionnelles me semblent prévues d'office. À mon avis, s'il manque quoi que ce soit ou qu'il y a des insatisfactions, cela ressortira clairement des rapports, ce qui est souvent très gênant pour un gouvernement. Les gouvernements auront donc intérêt à fournir l'information d'emblée.

Mme Kapelus : Le sénateur a évoqué la question du type d'information. Je pense qu'elle est on ne peut plus pertinente. Le projet de loi prévoit qu'il revient au conseil de déterminer le type d'information qu'il lui faut pour s'acquitter de son mandat. Le ministre en a glissé un mot, mais c'est quelque chose dont on s'occupera dans le cadre de l'entente qui régira la communication d'information. J'espère que cela répond à votre question, sénateur.

Le sénateur D. Patterson : Eh bien, l'article 16(1) est un peu général, pour ne pas dire vague, sur la mise au point d'un protocole.

Monsieur le ministre, vous devez savoir que les chercheurs et les cadres qui s'occupent des revendications issues de traités ont du mal à obtenir certains renseignements du ministère que vous dirigez. Selon ce que je comprends, c'est pour des raisons de confidentialité. Je vous remercie de votre réponse. Je vous ai demandé ce que vous pensiez de l'idée de prévoir une procédure de résolution de conflits en cas de désaccord sur la communication de renseignements.

M. Anandasangaree : Je ne sais pas si vous aviez posé précisément cette question, mais si vous avez quoi que ce soit à ce sujet, nous pourrions nous y pencher, sénateur.

Senator D. Patterson: Thank you.

I am hoping that you will work to make sure the Inuit are not excluded from this council, considering their clear lack of support for the bill. As we move forward and as you consider amendments, I'm sure you would agree that, recognized under the Constitution, it would be very important that they do participate.

Mr. Anandasangaree: Thank you, senator. I have enormous respect for the work of ITK, and we would definitely engage them on how to engage their support on this.

Senator D. Patterson: Thank you.

Senator McCallum: I have a quick question. Are you aware of a similar committee with the Sixties Scoop?

Mr. Anandasangaree: Federally, I'm not 100% sure, senator. I don't believe I've come across that. That doesn't mean it may or may not exist.

Senator McCallum: There is a committee. Maybe you can check. It has really split the community apart. I work with them, and now they're in all directions. It would be good to get some lessons learned from that.

Mr. Anandasangaree: There are some that may have been established as a result of settlements that may be independent of the government. This one is unique in that there's legislation around it. We'll definitely get back to you. Thank you.

The Chair: Thank you, Minister Anandasangaree, and your staff as well, for joining us this evening. We appreciate you taking the time to share testimony with us.

(The committee adjourned.)

Le sénateur D. Patterson : Merci.

J'espère que vous veillerez à ce que les Inuits, même s'ils ne sont manifestement pas favorables au projet de loi, ne soient pas exclus du conseil. Pour la suite des travaux, entre autres au moment d'examiner les propositions d'amendement, vous conviendrez sans aucun doute que, puisque les Inuits sont reconnus par la Constitution, il est essentiel qu'ils aient une place au conseil.

M. Anandasangaree : Je vous remercie, sénateur. J'ai un immense respect pour ce que fait l'ITK, et nous ne manquerons pas de nouer un dialogue avec son équipe dans le but de remporter son appui.

Le sénateur D. Patterson : Merci.

La sénatrice McCallum : J'ai une question, rapidement. Savez-vous qu'il y a un comité semblable au sujet de la rafle des années 1960?

M. Anandasangaree : À l'échelle fédérale, je n'en suis pas vraiment certain, sénatrice. Je ne crois pas avoir entendu parler d'un tel comité, ce qui ne veut pas pour autant dire qu'il n'y en a pas.

La sénatrice McCallum : Il existe bel et bien un comité. Je vous invite à vérifier. Il a complètement déchiré la communauté. Nous travaillons ensemble, et maintenant, cela part dans tous les sens. Il faudrait en tirer des leçons.

M. Anandasangaree : Des comités indépendants du gouvernement ont pu être créés à la suite du règlement de revendications. Le conseil dont il est ici question est un cas à part, car il fait l'objet d'un projet de loi. Nous ne manquerons pas de vous revenir. Merci.

Le président : Je vous remercie, monsieur Anandasangaree, ainsi que vos collaborateurs, d'avoir été parmi nous ce soir. Nous vous savons gré d'avoir pris le temps de témoigner.

(La séance est levée.)
